



Compte Rendu

Séance du 29 Janvier 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT et le LUNDI VINGT NEUF JANVIER à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

Etaient présents :

Mmes et Mrs. : L.GELY – J.CRAVERE – P.MOULLIN-TRAFFORT – J.ALBERT – C.FAVIER – L.TRICOIRE – S.CRAMPAGNE -
Adjoints.

Mmes et Mrs. : A.FOUCARAN – S.EGLEME – B.GANIBENC – L.HENIN — D.BALZAMO – C.MAILHAN – C.CLAVERIE –
B.FAUCOMPTE – J-M.LEON – B.LOUYOT – C.CLAVEL – M.RENZETTI – M.LEVAUX – D.BOURGUET –
C.COMBARNOUS – L.CAPPELLETTI – S.GRES-BLAZIN – L.PRADEILLE – S.RABINOVICI – A.MULLER –
L.CORCO- **Conseillers.**

Absents excusés :

Mme et Mrs : B.CASSARD – A.SANCHEZ-BRESSON – A.SANCHEZ – D.SANCHEZ.

Procurations :

Mme et Mrs : B.CASSARD à Y.BOURREL
A.SANCHEZ-BRESSON à S.CRAMPAGNE
A.SANCHEZ à J.CRAVERE
D.SANCHEZ à A.MULLER

Secrétaire de séance : B. LOUYOT

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente,
l'ordre du jour est abordé :



DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Décisions municipales diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière séance, il a pris les décisions suivantes, dont conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il fait part :

N°	DATE	OBJET	MANIFESTATION	MONTANT TTC
112	12.12.17	Création d'une régie d'avance pour la promotion et le développement d'audience sur les réseaux sociaux – 510 <i>Annule et remplace la décision n°111 du 28/11/2017</i>	-	-
113	13.12.17	Convention de mise à disposition de locaux au profit du conseil départemental de l'Hérault	-	-
114	13.12.17	Décision d'ester en justice – défense de la Commune dans le cadre de la requête introduite par M. D. le 13/12/2017 contre l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2017	-	-
115	14.12.17	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public au bénéfice des Canalous-sanitaires base fluviale	-	-
116	19.12.17	Vente de biens mobiliers	-	-
117	19.12.17	Espaces Naturels Sensibles DIA n°2017-4620	-	-
118	28.12.17	Vente de biens mobiliers - Annule et remplace la décision municipale n°116 du 19 Décembre 2017	-	-
119	28.12.17	Mise à disposition du secteur multimédia de la médiathèque de l'ancre à l'association adages	-	-
120	28.12.17	Don de documents d'archives	-	-
121	28.12.17	Aliénation de matériels	-	-
122	28.12.17	Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle agora 3 pour la MSA Languedoc au 01.01.2018	-	-
1	03.01.18	Aliénation de matériels	-	-
2	05.01.18	Décision d'ester en justice – défense de la Commune dans le cadre de la requête introduite par l'Association de Défense des Avants-Ports de Carnon le 27/12/2017 contre l'arrêté de permis de construire n° PC 03415417A0026 en date du 11 juillet 2017 pour la reconstruction de la base nautique	-	-

3	10.01.18	Vente de biens mobiliers	-	-
4	12.01.18	Contrats de spectacle et interventions culturelles	Ateliers d'écriture, du 13 janvier au 23 juin 2018	840 € TTC
5	12.01.18		Spectacle de contes "Le secret de Peter Pan", le 20 janvier 2018	611,90 € TTC
6	12.01.18		Spectacle seule en scène "Françoise par Sagan", le 27 janvier 2018	5 359,40 € TTC
7	16.01.18	Décision d'ester en justice – défense de la Commune dans le cadre de la requête en référé suspension introduite par l'Association de Défense des Avants-Ports de Carnon le 12/01/2018 contre l'arrêté de permis de construire n° PC 03415417A0026 en date du 11 juillet 2017 pour le reconstruction de la base nautique et de la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 06.11.2017	-	-
8	18.01.18	Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour l'association l'école de musique au 01.01.2018.	-	-

➤ Décisions municipales relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée :

1 / Marchés Publics :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de rendre compte des avenants et résultats des marchés à procédure adaptée.

De ce fait, Monsieur le Maire soumet aux membres présents les informations suivantes :

▪ PROCEDURES ADAPTEES COMPRISES ENTRE 25 000 € H.T. à 90 000 € H.T.

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
PAVAGE DE LA PLACE SAINT MARC Marché n°17041	C.D.D.	34 430 SAINT JEAN DE VEDAS		MAXI 60 000.00 €	72 000.00 €
IMPRESSION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION Marché 17036 LOT 4 – Impression d'enveloppes, papiers entête, imprimés divers Années 2018 à 2020	LIP HIPPOCAMPE	34 090 MONTPELLIER	04	MAXI 21 000.00 €	MAXI 25 200.00 €
FOURNITURE DE BUREAU PAPETERIE 2018-2019 Marché n°17040 LOT 1 – FOURNITURES DE	SAS LACOSTE	84 250 LE THOR	01	MAXI 20 000.00 €	MAXI 24 000.00 €

BUREAU					
FOURNITURE DE BUREAU PAPETERIE 2018-2019 Marché n°17040 LOT 2- PAPIER	SAS LACOSTE	84 250 LE THOR	02	MAXI 18 000.00 €	MAXI 21 600.00 €
FOURNITURE DE BUREAU PAPETERIE 2018-2019 Marché n°17040 LOT 3 – FOURNITURES ADMINISTRATIVES ATELIERS PROTEGES	SARL LEA	38 630 LES AVENIERES	03	MAXI 2 000.00 €	MAXI 2 400.00 €
FOURNITURE DE FILETS DE SPORT Marché n°17043	SAS TEISSIER	34 660 COURNONTERRAL		MAXI 15 000.00 €	MAXI 18 000.00 €

▪ **PROCEDURES ADAPTEES SUPERIEURES à 90 000 € H.T.**

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 1 - Gros Œuvre - démolition	EMF	34 130 SAINT AUNES	01	570 161.25 €	684 193.50 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 2 - Etanchéité	ODL MEDITERRANEE	34 000 MONTPELLIER	02	77 928.00 €	93 513.60 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 3 - Menuiserie Aluminium	ATELIERS DUCROT	34 400 LUNEL	03	70 000.00 €	84 000.00 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 4 - Menuiserie Bois	MENUISERIE CARDONNET	34 270 SAINT MATHIEU DE TREVIERES	04	101 496.00 €	121 795.20 €
OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 5 - Cloisons- doublages – faux- plafonds	DPH 34	34 080 MONTPELLIER	05	30 919.00 €	37 102.80 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 7 - Serrurerie	SOLATRAG	34 302 AGDE	07	85 896.00 €	103 075.20 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 8 - Peinture	RAYSSEGUIER	34 720 CAUX	08	11 358.00 €	13 629.60 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029	CLIMAVIE	34 130 MAUGUIO	09	101 769.05 €	122 122.86 €

LOT 9 - Plomberie- Génie climatique					
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 10 - Electricité – courants faibles	ALLEZ ET CIE	34 120 PEZENAS	10	41 653.96 €	49 984.75 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 11 VRD – Terrassement	EIFFAGE	34 433 SAINT JEAN- DE-VEDAS	11	104 994.20 €	125 993.04 €
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CARNON Marché n°17029 LOT 12 - ESPACE PAYSAGES- VEGETATION	IDVERDE	34 770 GIGEAN	12	41 256.75 €	49 544.10 €
FOURNITURE INSTALLATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS Marché n°17047 LOT 1 – Achat et maintenance de 37 photocopieurs	BUROSYSTEMES	34 130 MUDAISON	01	MAXI 180 000.00 €	MAXI 216 000 .00 €
FOURNITURE INSTALLATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS Marché n°17047 LOT 2 – Maintenance de 10 photocopieurs de marque sharp et 4 imprimantes réseau	BUROSYSTEMES	34 130 MUDAISON	02	MAXI 20 000.00 €	MAXI 24 000.00 €
OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON ESTEVE Marché n°17046 LOT 1 – Gros œuvre – démolition	CBTPSA	34 080 MONTPELLIER	01	17 500.00 €	19 250.00 €
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON ESTEVE Marché n°17046 LOT 2 - Menuiseries intérieures bois et extérieurs bois et pvc	MENUISERIES POUJOL	34 230 LE POUGET	02	10 344.50 €	11 378. 95 €
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON ESTEVE Marché n°17046 LOT 3 – Cloisons – doublages – faux plafonds	PLATRIERIE SETOISE	34 540 BALARUC LE VIEUX	03	8 335.30 €	9 168. 83 €
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON ESTEVE Marché n°17046	TECHNICISOL	34 560 MONTBAZIN	04	9 256.40 €	10 182.04 €

LOT 4 – Revêtement de sols souples					
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON ESTEVE Marché n°17046 LOT 5 – Plomberie-sanitaire-VMC	ENERSOL	34 160 CASTRIES	05	5 695.53 €	6 265.08 €
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON ESTEVE Marché n°17046 LOT 6 – Electricité	AXELIS ENERGIE	34 110 VIC LA GARDIOLE	06	6 959.74 €	7 655.71 €
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON ESTEVE Marché n°17046 LOT 7 – Peinture	JZ BAT	34 400 LUNEL	07	5 951.01 €	6 546.11 €

▪ AVENANTS

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	AVENANT	MONTANT INITIAL MARCHÉ EN € HT	MONTANT € HT AVENANT
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MONNET Marché n°16024 LOT 9 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	BMA ELECTRICTE	34 130 MAUGUIO	02	6 700.00 €	MOINS VALUE 1 221 € Modification du tableau divisionnaire de la cuisine y compris raccordement prévu initialement au marché
OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	AVENANT	MONTANT INITIAL MARCHÉ EN € HT	MONTANT € HT AVENANT
CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS SPORTIFS Marché n°14060	IPERION	34 430 SAINT JEAN DE FONDS	07	22 096.08 €	1 597.44 € Ajout de 4 cylindres autonomes pour la tranche optionnelle gymnase Anquetil
CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS SPORTIFS Marché n°14060	IPERION	34 430 SAINT JEAN DE FONDS	08		Prolongation d'affermissement des tranches
FOURNITURE MATERIEL INFORMATIQUE ANNEE 2017 Marché n°17017 LOT 3 – Matériel Apple	SARL GDA	34 130 MAUGUIO	01	MAXI 17 000.00 €	Création de nouveaux prix au BPU
LOCATION DE VEHICULES LONGUE DUREE Marché n°14027	PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE	92 564 RUEIL MALMAISON CEDEX	02	41 348.88 €	809.79 € Prolongation d'un mois pour les 3 véhicules
LOCATION DE VEHICULES LONGUE DUREE Marché n°14027	PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE	92 564 RUEIL MALMAISON CEDEX	03	42 158.67 €	269.93 € Prolongation d'un mois pour 1 véhicule
PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX Marché n°13AU24	GIP LANGUEDOC ROUSSILLON	34 871 LATTES CEDEX	03	24 796.80 €	3084.54 € Prolongation pour une durée de 6 mois
LOCATION ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS Marché n°12006	SCAN D'OC Sous-traitant XEROX FINANCIAL	92 200 NEUILLY SUR SEINE	05	9 639.72 € par an Après avenant 3 : 10 570.00 € ht	176.66 € par mois Prolongation du 17/12/17 au 31/01/18

	SERVICES				
--	----------	--	--	--	--

PROJET DE DELIBERATION N°1

OBJET : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

La délibération suivante est adoptée à LA MAJORITE : 27 voix pour, 4 contre (D.BOURGUET – C.COMBARNOUS – S.RABINOVICI – S.GRES-BLAZIN) et 2 abstentions (L.PRADEILLE – L.CAPPELLETTI).

EXPOSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

DELIBERATION

VU l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

PROJET DE DELIBERATION N°2

OBJET : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA REGIE MUNICIPALE DU PORT DE CARNON 2018

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

La délibération suivante est adoptée à LA MAJORITE : 27 voix pour, 4 contre (D.BOURGUET – C.COMBARNOUS – S.RABINOVICI – S.GRES-BLAZIN) et 2 abstentions (L.PRADEILLE – L.CAPPELLETTI).

EXPOSÉ

Madame l'adjointe aux finances présente aux membres du Conseil Municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 de la régie municipale du Port en vue de recueillir l'avis de l'ensemble de l'assemblée délibérante sur les orientations politiques et financières de ce projet de Budget Primitif 2018.

Le rapport comprend notamment les prévisions des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; et précise les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette ainsi que les perspectives pour le projet de budget. Enfin, il comporte les éléments relatifs à la structure des effectifs et aux dépenses liées au personnel.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder au Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

DELIBERATION

VU l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 et conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 de la régie municipale du port de CARNON a été établi pour servir de support au débat.

CONSIDERANT l'existence du Rapport D'Orientation Budgétaire 2018 de régie municipale du Port de CARNON,

CONSIDERANT la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base dudit rapport,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 de la Régie municipale du Port de CARNON sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

PROJET DE DELIBERATION N°3

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT N° AP16-9108 REHABILITATION DE L'ILOT PREVERT

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

La délibération suivante est adoptée à l'UNANIMITE : 33 voix pour.

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Manguio Carnon a lancé en 2015 une réflexion sur la réhabilitation de l'îlot Prévert. Plusieurs axes majeurs s'étaient dégagés de cette réflexion :

- Conserver et mettre en valeur ce patrimoine Melgorien.
- Créer un espace de rencontre et de loisirs en centre-ville dédié aux associations de la commune.
- Favoriser l'installation d'entreprises tertiaires en centre-ville.

Les crédits de paiement totaux sont portés de 3 050 000 € à 3 542 926,85 € jusqu'en 2018.

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n° AP16-9108 comme suit :

AP16-9108 Réhabilitation de l'ilot Prévert	Montant de l'AP	mandaté sur 2015	mandaté sur 2016	Mandaté sur 2017	CP 2018
Crédits de paiement	3 542 926,85	34 542,00	35 299,67	188 085,18	3 285 000,00
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	3 542 926,85	34 542,00	35 299,67	188 085,18	3 285 000,00

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications de l'Autorisation de Programme n° AP16-9108 telles que présentées ci-dessus.

DELIBERATION

VU l'article L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU la délibération n° 27 en date du 15 février 2016 approuvant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n° AP16-9108 Réhabilitation de l'ilot Prévert Sud,

VU la délibération n° 04-17 en date du 24 janvier 2017 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement

n° AP16-9108 Réhabilitation de l'îlot Prévert Sud,

CONSIDERANT que la commune de Mauguio Carnon a lancé en 2015 une réflexion sur la réhabilitation de l'îlot Prévert. Plusieurs axes majeurs s'étaient dégagés de cette réflexion :

- Conserver et mettre en valeur ce patrimoine Melgorien,
- Créer un espace de rencontre et de loisirs en centre-ville dédié aux associations de la commune,
- Favoriser l'installation d'entreprises tertiaires en centre-ville,

Les crédits de paiement totaux sont portés de 3 050 000 € à 3 542 926,85 € jusqu'en 2018.

Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n° AP16-9108 comme suit :

AP16-9108 Réhabilitation de l'îlot Prévert	Montant de l'AP	mandaté sur 2015	mandaté sur 2016	Mandaté sur 2017	CP 2018
Crédits de paiement	3 542 926,85	34 542,00	35 299,67	188 085,18	3 285 000,00
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	3 542 926,85	34 542,00	35 299,67	188 085,18	3 285 000,00

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** les modifications de l'Autorisation de Programme n° AP16-9108 telles que présentées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

**LE MAIRE
Yvon BOURREL**

